

Proposition présentée par les députés:

*M^{mes} et MM. Sylvia Leuenberger, Ariane Wisard,
Morgane Gauthier, Michèle Künzler, Ueli
Leuenberger, Antonio Hodgers, Anne Mahrer,
Esther Alder, Christian Bavarel et Stéphanie
Nussbaumer*

Date de dépôt: 25 novembre 2002

Messagerie

Proposition de motion sur le suivi du démantèlement de Superphénix à Creys-Malville

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève
considérant:

- que les autorités et la population du canton de Genève ont toujours été le fer de lance de l'opposition à Superphénix à Creys-Malville ;
- que l'abandon du projet en 1998 par le gouvernement Jospin a rencontré de fortes résistances dans certains milieux en France, si bien que cette décision pourrait être remise en question ;

invite le Conseil d'Etat

à l'informer sur le suivi des opérations de démantèlement de Superphénix à Creys-Malville, et à déposer un rapport sur ce point devant le Grand Conseil.

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames et
Messieurs les députés,

Historique

L'aventure impossible du surgénérateur Superphénix a commencé en 1973, date de l'annonce par le gouvernement français de l'époque du projet Superphénix. Ce premier prototype de taille industrielle (1300 MW) de surgénérateur devait montrer au monde la supériorité de la technologie française, sauver le nucléaire de la pénurie de combustible qui s'annonçait alors, et permettre la construction d'une force de frappe française et européenne qui équilibrerait la force des autres grands blocs militaires de l'époque, celui de l'Union soviétique et celui des USA.

Les surgénérateurs auraient dû permettre, s'ils avaient fonctionné, une meilleure utilisation du combustible nucléaire puisque, avec leurs neutrons rapides, ils auraient pu brûler l'ensemble du combustible, composé d'un mélange de U 235, de U 238 et de plutonium, et non pas seulement le 3% de celui-ci, comme les centrales traditionnelles.

Rappelons cependant que les surgénérateurs, par leur principe de fonctionnement, peuvent faire explosion – on appelle cela en langage technique une « excursion nucléaire » – contrairement aux centrales traditionnelles. Les physiciens ont toujours pensé que le risque des surgénérateurs était beaucoup plus important que celui des centrales traditionnelles, voire suicidaire.

Le chantier s'est ouvert en 1974, et de nombreuses manifestations ont été organisées dès le début, notamment en juillet 1975 (5000 personnes), juillet 1976 (20 000 personnes, occupation du site), et juillet 1977 (50 000 personnes, répression violente, un mort – Vital Michallon – et de nombreux blessés).

Le chantier s'est achevé en 1984, et l'exploitation a toujours été difficile et chaotique, justifiant, et bien au-delà, les craintes des physiciens écologistes : les pannes survenaient, plus nombreuses d'année en année, si bien qu'en 12 ans d'exploitation, seuls 174 jours de fonctionnement « normal » ont pu être recensés. Tout le reste du temps le surgénérateur était en panne, et les réparations s'avéraient de plus en plus difficiles et dangereuses, vu la niveau d'activité des barres de combustible qui augmentait. Rappelons la panne du pont roulant qui s'écroula sur le dôme, la

panne du toit de la salle des machines qui s'effondra sous le poids de la neige, etc. La dernière panne importante fut celle du barillet, qui présentait une fuite de sodium, et cette dernière panne, conjuguée avec l'effet des nombreux recours en justice intentés par les autorités genevoises et les associations écologistes, eut raison du courage du gouvernement, qui par ailleurs avait besoin d'un gage de bonne foi pour rassurer l'allié vert. Un bon exemple de l'utilité d'une ingénierie dans les affaires des voisins !

Démantèlement

Depuis 1998 le démantèlement de la centrale est en cours, mais les informations qui filtrent au compte-gouttes en provenance de Creys-Malville sont contradictoires. Aussi le Grand Conseil saisit-il cette occasion de s'informer par les voies officielles auprès de l'actuel gouvernement français, afin de connaître ses intentions par rapport à ce projet qui mettait en péril la population genevoise.

Pour ces raisons, Mesdames et Messieurs les députés, nous vous demandons de renvoyer la présente motion directement au Conseil d'Etat